



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2018-091

PUBLIÉ LE 17 JUILLET 2018

Sommaire

Préfecture du Gard

30-2018-07-17-001 - arrêté donnant délégation de signature à François Lalanne, secrétaire général de la préfecture du Gard (2 pages)

Page 3

Préfecture du Gard

30-2018-07-17-001

arrêté donnant délégation de signature à François Lalanne,
secrétaire général de la préfecture du Gard

*arrêté donnant délégation de signature à François Lalanne, secrétaire général de la préfecture du
Gard*

Préfecture
Direction de la citoyenneté
et de la légalité
Bureau de la coordination
administrative interministérielle

Nîmes, le 17 juillet 2018

ARRETE

donnant délégation de signature à M. François LALANNE, Secrétaire Général de la Préfecture du Gard

**Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des Hauts Commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 27 avril 2012 nommant **M. Gilles BERNARD**, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, sous-préfet du Vigan ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant **M. Didier LAUGA**, préfet du Gard ;

Vu le décret du 27 juillet 2016 nommant **M. François LALANNE**, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Gard ;

Vu le décret du 13 décembre 2017, nommant **M. Thierry DOUSSET**, attaché d'administration hors classe, détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Gard ;

Vu le décret du 20 juin 2018 nommant **M. Jean RAMPON**, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet d'Alès ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2018 portant délégation de signature aux membres du corps préfectoral durant les permanences ;

Arrête :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **M. François LALANNE**, sous-préfet hors classe, Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, circulaires, requêtes juridictionnelles, rapports, correspondances, et documents relevant des attributions de l'État dans le département du Gard, y compris les saisines du Juge des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention administrative d'un étranger, à l'exception :

- des réquisitions prises en application du code de la Défense,
- de la réquisition des comptables publics régie par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- des arrêtés de conflit.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thierry DOUSSET**, directeur de cabinet, délégation de signature est donnée à **M. François LALANNE** pour signer les décisions et actes relevant de la compétence du Cabinet et des services rattachés dans le cadre des dispositions de la délégation de signature dont il est titulaire.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. François LALANNE**, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **M. Jean RAMPON**, sous-préfet d'Alès ou par **M. Gilles BERNARD**, sous-préfet du Vigan ou par **M. Thierry DOUSSET**, directeur de cabinet du préfet.

Article 4 : L'arrêté du 2 janvier 2018, publié au recueil des actes administratifs n°30-2018-001 le 2 janvier 2018, donnant délégation de signature à **M. François LALANNE**, secrétaire général de la préfecture du Gard, est abrogé.

Article 5 : Le présent arrêté prend effet dès sa publication.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet d'Alès, le sous-préfet du Vigan et le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Le préfet,

signé

Didier LAUGA